

ALAIN GRISET, « ni exact, ni sincère »

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a indiqué ce mardi avoir saisi la justice du dossier du ministre délégué aux PME Alain Griset, pour “omission substantielle” d’une part de son patrimoine et soupçon d’”abus de confiance”.

C’est donc deux enquêtes qui sont ouvertes à Paris et Lille, sur les comptes bancaires de celui qui fut le président de CMA France.

“Les déclarations de situation patrimoniale et d’intérêts de Monsieur Griset” ne sont “ni exactes, ni sincères”, selon la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Le parquet de Paris a annoncé l’ouverture de deux enquêtes.

Alain GRISET, que les agents des CMA connaissent bien pour avoir été l’artisan de leur malheur en gelant la valeur du point de leur indice, voici 10 ans est rattrapé par les affaires. On entend d’ici le concert de casseroles qui s’annonce, et si Monsieur Griset ne reste pas ministre (on peut douter de son départ, tant la Macronie s’accommode facilement des mises en examen) qu’après avoir été taxi, il

pourra se reconvertir dans la quincaillerie et les arts ménagers.

Certes la somme semble, modeste, et tout cela sera bientôt réparé. Sans doute.

Certes. Mais il y a le principe, l'exemplarité, le passé et le contexte.

Contexte et passé car si ce personnage haut en couleurs (brillant par ailleurs, tant il maîtrisait les dossiers) se distingue aujourd'hui par sa capacité à escamoter à la haute autorité pour la transparence de la vie politique, une partie de son patrimoine, il s'est aussi illustré par la rigueur qu'il imposait...aux autres. Et voilà aussi pour le principe et l'exemplarité.

Gageons que sa défense sera, comme tous les mis en cause autour du Président Macron : 1) j'assume, 2) c'est un oubli, 3) je vais rectifier, 4) j'étais de bonne foi.

Arrivé dans la cour des grands, Alain Griset s'est vite adapté mœurs du personnel politique d'aujourd'hui. Certains hauts fonctionnaires, certains ministres parfois, semblent frappés d'une curieuse maladie, (pas virale celle-ci) dont le principal symptôme est la perte de mémoire. Sélective tout de même, puisqu'elle ne touche que le souvenir du patrimoine de ceux qui en sont affectés. A moins que, étant scandaleusement riches, ils considèrent certains biens comme quantité négligeable. Des biens que le commun des mortels ne verra dans doute jamais dans une vie. Et cela, c'est peut-être encore plus détestable et inquiétant qu'une hypothétique amnésie sélective.

Or donc, voici ce grand commis de l'état, ce serviteur inaltérable de l'artisanat, arrivé au plus haut de ce que l'on peut rêver dans une carrière, trébuche sur la dernière marche du panthéon politique pour une toute bête question de petite monnaie. Comme un vulgaire gamin qui se serait fait prendre la

main dans le pot de confiture. Quel dommage !

*Et que va-t-il se passer maintenant pour notre ministre ?
Rien dans doute.*

Si vous ne nous aviez pas imposé une austérité inutile Monsieur Griset, si vous ne nous aviez pas montré le visage d'un homme qui refuse de s'appliquer à lui-même les exigences qu'il impose à ceux qu'il considère comme étant au-dessous de lui, nous aurions pu comprendre.

Mais en plus de ce petit faux pas, vous nous avez montré tout le mépris que vous aviez du dialogue social et des instances en refusant dernièrement de signer la parution au JO d'un article, pourtant négocié officiellement dans nos commissions paritaires nationales, parce qu'il vous déplaisait. Piétinant ainsi négligemment le dialogue social, vous moquant totalement des présidents de CMA élus, vos ex collègues, et, mais cela c'était habituel pour vous, des représentants élus des agents.

Fort heureusement vous vous êtes fait taper sur les doigts et vous avez fini par rentrer dans le rang.

Voilà pourquoi nous ne nous réjouissons pas des embarras de notre ministre de tutelle.

De là à ne pas en sourire un peu....

[Alain Griset, ministre délégué aux PME visé par deux enquêtes judiciaires](#)

Amplifions la mobilisation ! Manifestations 21 septembre 2017



Paris contre la Loi travail XXL

14H Trajet / parcours : départ 14h de Montparnasse en direction de Place d'Italie

Marseille contre la Loi travail XXL

10H30 VIEUX PORT MARSEILLE

Lyon contre la Loi travail XXL

11h30 Manufacture des Tabacs > Place Bellecour



LogoSNCA

VILLEFRANCHE-17h00 Place des Arts

Lille contre la Loi travail XXL

14h30 Porte de Paris

Loi travail XXL, le combat continue

**L'homme qui conjuguaît le
verbe résister à tous les**

temps



L'HOMME QUI CONJUGUAIT LE VERBE RESISTER A TOUS LES TEMPS

Vu dans l'Humanité

Georges Séguy, disparu au cœur de l'été, est l'une des figures les plus marquantes de l'histoire du syndicalisme. Secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, son nom est intimement lié au mouvement de Mai 1968, qui a été après le Front populaire et les lendemains de la Libération, le dernier des grands rendez-vous historiques du monde du travail avec des conquêtes ouvrières majeures.

La notion de résistance caractérise le mieux un parcours de vie guidé par des engagements progressistes, jalonné de combats et d'épreuves endurés avec un courage qui n'attendit pas, pour se révéler, le nombre des années.

Résistant à 15 ans, déporté à 17 ans

Militant de la jeunesse communiste en pleine clandestinité, résistant à 15 ans, déporté à 17 ans, dirigeant de la CGT et du PCF, animateur, dans les années 1980, du combat pacifiste

avec l'Appel des 100, Séguy fonda l'Institut d'histoire sociale, et fut un passeur de la mémoire résistante auprès des plus jeunes générations. « Sachons conjuguer le verbe résister à tous les temps », plaidait-il au soir de sa vie, en conclusion de son dernier livre. Cette volonté farouche de résister, jusque dans l'univers concentrationnaire, a rapproché des hommes bien éloignés au départ, comme le montre le témoignage du résistant gaulliste Jean Monin, frère de déportation de Georges Séguy à Mauthausen.

La parole de Georges Séguy parcourt les pages, extraites de discours importants (congrès de Grenoble 1978), de Lille 1982), ou issues d'entretiens avec l'Humanité. Ainsi, interviewé pour le 30e anniversaire de Mai 68, Georges Séguy se livre à une analyse profonde des causes de ce printemps qui ébranla la société

« Des revendications déposées depuis dix, quinze ans dans les ministères ou dans les bureaux du CNPF, réputées impossibles à satisfaire, ont été résolues en quelques heures de négociations à Grenelle, sous la pression de 10 millions de grévistes. »

Georges Séguy évoque le surgissement d'une volonté de changement des mentalités, d'abord sous la forme de libération de la parole. « Mai 1968 a constitué le grand tournant d'une évolution qui a continué par la suite de produire des effets positifs, progressistes, émancipateurs. » Il poursuivait « Si le mouvement n'a pas abouti à une transformation de la société, il a laissé subsister une flamme qui, en certaines circonstances, s'est rallumée fortement en 1995 avec la reprise de l'idée du « tous ensemble. »

Une pensée qui parle aux progressistes d'aujourd'hui comme

d'hier

Jean Paul Piérot

CMA66 – une grève qui donne des résultats !

C'est plus de 80 % des agents de la Chambre de Métiers des Pyrénées-Orientales qui ont cessé le travail ce jeudi 8 décembre 2016.

Une mobilisation sans précédent dans cet établissement qui connaît des difficultés depuis de nombreux mois.

Ce qui a fait déborder le vase de la colère des agents, c'est la menace du non paiement de leur salaire de décembre dont nous parlions dans un article précédent.

[À lire également : la CMA66 en danger.](#)

Depuis deux jours déjà, les salariés de l'établissement portaient ostensiblement travail un gilet fluo avec souvent la mention **AGENT EN COLÈRE** :



□

Sur le pied de guerre dès 7 heures du matin, les agents de la CMA66 ont bloqué les grilles de l'entrée de l'établissement, organisé un barrage filtrant sur le rond point d'arrivée à l'IRFMA, distribué des tracts et accueilli les arrivants en leur expliquant la situation.

Après avoir mis en place des banderoles et un piquet de grève, les agents se sont réunis en Assemblée Générale au cours de laquelle ils ont rédigé une résolution en plusieurs points qui a été approuvée à l'unanimité.

les éléments essentiels de cette résolution portaient sur les points suivants :

- **Des garanties sur le versement des salaires et de la prime de décembre**
- **La renégociation sans pressions d'un accord local**
- **un suivi régulier de la trésorerie de la CMA**
- **l'organisation d'une table ronde avec les principaux partenaires de la CMA, les élus de la chambre et les représentants du personnel.**



SOLIDARITÉ AVEC
LES SALARIÉS DE
LA CM 66.

Beaucoup de messages et de manifestations de soutien et de solidarité ont été adressés aux agents en lutte. ici un dessin de notre ami et camarade Pascal RAPIN

Tout au long de cette journée d'action, les agents ont été actifs, ils ont rencontré des responsables et des élus. Une délégation composée de membres de l'intersyndicale CGT/UNSA a été reçue par un membre du cabinet de Mme Carole DELGA Présidente de la région Occitanie, puis par Monsieur Jacques CRESTA député, Conseiller Régional et enfin par le directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales.

Ces entrevues ont permis de lever les doutes sur l'ingérence des collectivités et de la tutelle dans le dialogue social. Les représentants du personnel ont été rassurés et assurés de l'appui des partenaires de la CMA.

Reste à obtenir un rdv avec la CRMA Occitanie et en particulier avec Monsieur CRABIER qui joue un vilain jeu dans cette histoire, poussant la CMA66 à plus de casse sociale.

On le sait, Monsieur CRABIER a maintes fois manifesté son mépris des salariés et son souhait de voir disparaître tous les accords locaux des établissements de sa région.



Dessin Pascal RAPIN

À 11 heures, après un point de presse, les représentants des agents ont été reçus par le Président de la CMA66 Monsieur

Robert BASSOLS et quelques membres de son bureau.

La rencontre, en dehors de la sortie théâtrale et ridicule de deux élus un peu trop excités, s'est bien déroulée, avec l'appui sonore et le soutien d'une soixantaine d'agents massés dans le hall et les couloirs et qui scandaient "nos salaires ! nos salaires !".

Au cours de la réunion, le Président BASSOLS rassurait en partie les agents, en garantissant le versement du mois de décembre aux agents et la possibilité de trouver l'argent manquant pour verser les 13eme mois un peu plus tard.

En grève pour sauver les salaires du mois

Au bord de la cessation de paiement, une faillite annoncée depuis plusieurs mois dans les Pyrénées-Orientales*, la chambre de métiers et de l'artisanat vit des heures sombres.

Hier, situation rarissime au sein de l'institution consulaire, 87 % de ses 157 salariés ont débrayé, rassemblés devant les portes du campus des formations à Rivesaltes.

« La direction craint d'être dans l'impossibilité d'honorer nos salaires de décembre, autrement dit nos douzième et treizième mois. C'est inacceptable. Elle nous a expliqué que les banques refusaient un découvert autorisé, proposant plutôt une ligne de crédit. Peu importe, on ne sera pas de surcroît l'enjeu d'une négociation bancaire », dénonce l'intersyndicale CGT/Unsa autour du bra-



► Les grévistes à l'issue de l'entrevue hier avec la direction. | Photo N.P.

sero de fortune censé réchauffer les manifestants en colère.

■ **Le 12^e mois assuré**
Un personnel d'autant plus furieux que le déficit chronique en cause, un passif estimé à plus de trois millions d'euros, ne date pas d'hier. « On n'est pas responsable des erreurs de gestion, voire des irrégularités du passé,

qui aboutissent à la situation catastrophique d'aujourd'hui. Cette grève n'est que le début d'une grande action », prédit un porte-parole des syndicats qui réclament à l'unisson une solution d'urgence. Le président Robert Bassols l'apporte dans la journée. « J'ai demandé une aide de 1,5 million d'euros à la Région. La subvention va

nous permettre de rediscuter avec les banques et surtout de régler les salaires de décembre », assure le nouvel élu sans s'engager sur le treizième mois.

■ Et demain ?

Or, il n'en fallait pas davantage hier pour apaiser les contestataires. Après avoir été reçus en préfecture, leur organe de tutelle, les grévistes ont en effet décidé à la majorité de reprendre le travail.

« On est à moitié satisfait. Les problèmes de trésorerie ne sont certes pas réglés sur le fond, mais on va être payés et, à cette époque de l'année, c'est l'essentiel », affirment les représentants du personnel, conscients de ne pas être au bout de leur peine. Les salariés restent mobilisés.

Corine Sabouraud

► *Lire notre édition du 8 octobre dernier.

Après avoir l'annonce des résultats de l'entrevue, les salariés de la CMA réunis en AG ont décidé de lever le mouvement de grève mais de rester en alerte.

Ils ont notamment décidé de conserver leur gilet fluo au travail et d'adopter le slogan suivant qui sera affiché dans l'établissement :

**TANT QU'ON EST PAS PAYÉS
ON GARDE NOS GILETS !**

A la fin de cette journée de grève, le sentiment de la grande majorité des agents est la fierté, fierté d'avoir été mobilisés, mais aussi la satisfaction de s'être levés, unis, solidaires et déterminés, pour défendre leurs droits. Heureux

également d'avoir échangé entre eux, d'avoir partagé des moments de fraternité et de solidarité.

Moralité : oui, la grève c'est utile !!





Loi travail : démontage des arguments du patronat

Voici une vidéo fort édifiante, qui vérifie les éléments de langage utilisés par pierre Gattaz pour appuyer la loi travail.

[L'Oeil du 20h : Loi El Khomri : on a vérifié les éléments de langage de Pierre Gattaz](#)

La formation continue en grande mutation



Rêvons. D'une société où chacun pourrait s'adapter sans douleur aux fulgurantes évolutions qu'exige son métier, pour garder son poste, ou en obtenir un. Où chacun pourrait changer de profession, qu'il le souhaite ou y soit contraint, et acquérir facilement les compétences pour y parvenir.

Cette « formation continue tout au long de la vie » est aussi le vœu de l'actuel gouvernement. Se donne-t-il les moyens de l'exaucer ? En janvier 2015, il a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF), dispositif à travers lequel les formations publiques ou privées doivent justifier de leur valeur pour être agréées. Mais seuls 10 % des salariés s'y sont inscrits. Ils ne peuvent de toute façon bénéficier que d'un maximum de 150 heures, au bout de six ans d'activité.

[L'article ici](#)